

**Syndicat Mixte du
Pays du Chinonais**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 22

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 20 mars à 17h00

En Exercice : 22
Présents : 13
Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de
réunion de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Date de convocation : 07/03/2025

PRESENTS :

Mme Aurélie ROCHER - Mme Florence BOULLIER – M. Gilles MORTIER M. Denis
FOUCHE – M. Denis MOUTARDIER – M. Claude BORDIER – M. Vincent NAULET – M.
Christian PIMBERT – M. Serge MOREAU – M. Thierry BRUNET – M. Pascal
BLANCHARD – M. Francis DESBOURDES
M. Etienne MARTEGOUTTE

Absents excusés avec procuration :

M. Jean Luc DUPONT représenté par M. Denis MOUTARDIER
M. Didier GODOY représenté par M. Denis FOUCHE
M. Christophe BAUDRY représenté par M. Gilles MORTIER

OBJET :

**Temps de travail : poste
LEADER**

Absents excusés :

Mme Nadège ARNAULT - Mme Isabelle RAIMOND PAVERO - Mme Sophie LAGREE –
M. Michel CHAMPIGNY

Absents :

M. Laurent RAINEAU – M. Franck CHARTIER

Il est proposé au Comité Syndical que la mission de Magali OHEIX soit
répartie à partir du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

75% : Mise en place du Programme 2023-2027,

Cette mission comprend essentiellement :

- L'animation du Comité de Programmation ;
- la réalisation de campagne de communication sur l'ensemble du territoire
et la présentation du programme Leader aux élus,
- la prise en charge et l'accompagnement des nouveaux porteurs de
projets.

A ce jour, la plateforme en ligne de dépôt des demandes en ligne pour les
porteurs de projets n'est toujours pas finalisée. Cette situation peut
occasionner des retards dans la mise en place des dossiers.

25% : Initiatives Jeunes.

Du 16 juillet 2024 au 12 mars 2025 par Sophie Godet, cette mission a été
assurée par Sophie Godet. la chargée de mission embauchée depuis juillet
2024

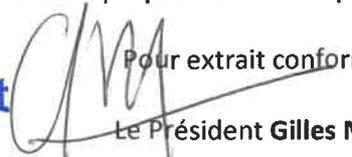
Magali OHEIX ayant accompagné ce projet avec elle, elle pourra le
poursuivre et le terminer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Le Comité Syndical : valide la proposition du temps de travail de Magali
OHEIX.**

Le Président

Pour extrait conforme,


Le Président **Gilles MORTIER**